

## Calendrier des élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'administration - Année 2020-2021

### 1) DEPOT DES CANDIDATURES

**24 septembre 2020 :** dépôt au secrétariat des **déclarations de candidatures** par association ou groupement, signées par les candidats, (12 noms maximum).

### 2) PROCEDURE

**Lundi 28 septembre 2020** envoi par mail du modèle du bulletin de vote. ([ce.0911038j@ac-versailles.fr](mailto:ce.0911038j@ac-versailles.fr))

Les **bulletins de vote sont imprimés** à l'encre noire sur une feuille de couleur blanche (recto) de format 10,5 x 14,8 cm. Ils mentionnent exclusivement, sous peine de nullité (c'est-à-dire sont nuls et n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement), le nom de l'établissement scolaire, les noms et prénoms des candidats, ainsi que, selon le cas, soit le sigle de l'union nationale ou de la fédération, soit de l'association de parents d'élèves qui présente la liste ou bien le nom du premier candidat pour une liste présentée par des parents d'élèves qui ne sont pas constitués en association.

**La reproduction des bulletins de vote est assurée par le collège.** L'ordre des noms sur les bulletins de vote doit correspondre à l'ordre dans lequel les noms figurent sur la liste de candidature.

Il appartient aux responsables de chaque liste de veiller à ce que les bulletins de vote soient en conformité avec la liste déposée.

**Jeudi 1er octobre 2020** mise sous enveloppes de tout le matériel du vote.

Les fédérations ou associations de parents fournissent leur profession de foi en 600 exemplaires. Il y a 860 votants (père et mère habitant à la même adresse n'auront qu'une profession de foi de chaque association)

La dimension de la profession de foi ne peut excéder une feuille recto-verso de format A4

**Vendredi 2 octobre 2020** distribution aux élèves des documents concernant le vote et envoi par la poste pour les parents séparés.

### 3) VOTE PAR CORRESPONDANCE ET DEPOUILLEMENT

L'urne est disponible au secrétariat du collège pour déposer les enveloppes de vote **du lundi 5 au vendredi 9 octobre (16h) 2020** Dépouillement à partir de 17h le vendredi 9 octobre 2020.